

**DEMANDE D'INTERVENTION DE LA BANQUE DE FRANCE EXERCICE DU DROIT AU COMPTE DE DÉPÔT
POUR UN MANDATAIRE DANS LE CADRE D'UNE CAMPAGNE ELECTORALE**
(Article L.52-6-1 du Code électoral)

► IDENTITÉ ET DOMICILE DU DEMANDEUR :

Mandataire financier (personne physique)

• Civilité :

Monsieur Madame

NOM de naissance : _____

NOM marital ou d'usage : _____

Prénoms : _____

Date et Lieu de naissance : _____

Nature et numéro de la pièce d'identité
comportant une photographie (photocopie jointe) :

• Adresse :

• Nom du (ou des) candidat (s) :

**Association de financement électorale
(personne morale)**

Dénomination : _____

Sigle : _____

Adresse du siège social :

Numéro d'inscription au Répertoire National des
Associations (RNA) :

Présentateur de la demande :

Nom :

Prénoms : _____

Qualité :

► SOUHAITS EXPRIMÉS PAR LE DEMANDEUR QUANT AU GUICHET APPELÉ À OUVRIR
LE COMPTE (notamment localisation) :

► SIGNATURE ET DÉCLARATION DU DEMANDEUR :

J'atteste sur l'honneur ne disposer, à ce jour, d'aucun compte de dépôt en
qualité de mandataire d'un candidat à une élection.

Date :

Signature :

(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Pièces justificatives à joindre pour les demandes de droit au compte pour un mandataire dans le cadre d'une campagne électorale

1- Pour un mandataire financier

- Formulaire de demande pour un mandataire dans le cadre d'une campagne électorale ;
- Photocopie recto/verso d'une **pièce d'identité** du mandataire, **comportant une photographie et en cours de validité** ;
- Document attestant de la qualité de mandataire financier qui précise le nom du candidat, l'élection et la circonscription concernée ;
- **Lettre de refus d'ouverture d'un compte** émanant d'un établissement bancaire, en tant que mandataire financier. En cas de difficultés à obtenir une lettre de refus, le demandeur devra attester sur l'honneur selon le modèle ci-dessous :

« J'atteste sur l'honneur avoir accompli des démarches d'ouverture d'un compte bancaire en ma qualité de mandataire depuis plus de quinze jours auprès de (*préciser le nom de l'établissement de crédit et de son agence*) et ne pas avoir reçu de réponse de ce dernier ».

2- Pour une association de financement électorale

- Formulaire de demande pour un mandataire dans le cadre d'une campagne électorale, au nom de l'association et signé par le demandeur habilité ;
- Photocopie recto/verso d'une pièce d'identité du mandataire, comportant **une photographie et en cours de validité** ;
- Statuts de l'association de financement électorale ;
- Récépissé de déclaration de l'association à la Préfecture mentionnant le nom des représentants de l'association ;
- Délibération de l'organe compétent de l'association désignant le mandataire à l'effet de demander le bénéfice de la procédure du droit au compte pour l'association ;
- **Lettre de refus d'ouverture d'un compte** émanant d'un établissement bancaire, au nom de l'association. En cas de difficultés à obtenir une lettre de refus, le demandeur devra attester sur l'honneur selon le modèle ci-dessous :

« J'atteste sur l'honneur avoir accompli des démarches d'ouverture d'un compte bancaire en ma qualité de mandataire depuis plus de quinze jours auprès de (*préciser le nom de l'établissement de crédit et de son agence*) et ne pas avoir reçu de réponse de ce dernier ».

Modalités de transmission du dossier

La demande devra comporter l'ensemble des justificatifs attendus. Elle pourra être adressée :

- par courrier à l'adresse suivante : Banque de France - TSA 50120 - 75035 PARIS cedex 01
- par remise directe à nos guichets. Les rendez-vous peuvent être pris par téléphone ou sur le site de la Banque de France : <https://accueil.banque-france.fr>.
- en ligne via le site de la Banque de France : <https://accueil.banque-france.fr>

La Banque de France traite les demandes de droit au compte conformément aux dispositions de l'article L. 312-1 du code monétaire et financier.

Elle se conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à la protection des données à caractère personnel : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016).

Les renseignements et données à caractère personnel qui vous sont demandés (nom, prénom, date et lieu de naissance, coordonnées, informations relatives à la pièce d'identité et à la détention d'un compte de dépôt) sont réservés au traitement de la demande de droit au compte. Ces données sont conservées pendant 5 ans.

Les destinataires de vos données sont le personnel autorisé de la Banque de France, les établissements de crédits susceptibles d'être désignés dans le cadre de la procédure ainsi que tout tiers autorisé par la loi.

Vous pouvez exercer les droits suivants auprès de la Banque de France : accès, rectification, effacement, opposition, limitation, droit de définir des directives au sort de vos données après décès :

- En vous rendant au guichet le plus proche de chez vous : <https://particuliers.banque-france.fr/la-banque-de-france/nous-connaître/implantations-de-la-banque>

- Par voie électronique sur le site Internet suivant : <https://accueil.banque-france.fr/index.html#/accueil>

- Par courrier : Banque de France - Direction des particuliers (S3A-1448) - 31 rue Croix des Petits-Champs - 75049 PARIS CEDEX 01

- Par courriel : mademandeweb@banque-france.fr

Vous avez la possibilité de déposer une réclamation auprès de la CNIL.

Les coordonnées du Délégué à la Protection des Données sont : 1200-DPD-delegue-ut@banque-france.fr